



campagne de recrutement des AED - Septembre 2023

publié le 06/03/2023 - mis à jour le 31/03/2023

Le collège Jules Verne ouvre les sessions de recrutements pour renouveler ses équipes pour Septembre 2023.

Les assistants d'éducation ou AED exerce leur métier dans les collèges et les lycées avec ou sans internat. Chargé de la surveillance et de l'encadrement des élèves, l'AED est polyvalent et travaille au sein de l'équipe de vie scolaire placée sous l'autorité des CPE (Conseiller Principal d'Éducation), cheffes de service. L'AED travaille en lien avec les professeurs et l'ensemble du service administratif et des intervenants dans l'établissement qui l'emploie. S'il doit savoir faire preuve d'autorité lorsque cela est nécessaire, l'assistant d'éducation doit aussi être bienveillant et savoir observer les élèves tout en étant à leur écoute. Il est généralement le premier membre de la hiérarchie de l'établissement vers lequel ces derniers se tourneront s'ils ont un problème. Selon son contrat, l'assistant d'éducation peut aussi être assistant pédagogique ou assistant de prévention et sécurité, ce qui lui donnera des missions supplémentaires auprès des élèves et de l'équipe éducative.

L'assistant d'éducation doit avoir comme qualités un savant mélange de sens de l'écoute, d'observation et de bienveillance. En effet, il doit être suffisamment bienveillant pour mettre les élèves en confiance et pour que ces derniers puissent se confier à lui lorsqu'ils en ont besoin ou rencontrent des problèmes. S'il doit être à leur écoute, il doit aussi être suffisamment observateur pour remarquer les comportements pouvant indiquer qu'un enfant rencontre des difficultés. Pédagogue, l'assistant d'éducation doit aussi savoir être ferme lorsque cela est nécessaire. Son rôle est avant tout celui d'un médiateur pour régler les conflits entre élèves, mais aussi pour faire le lien entre la hiérarchie de l'établissement, les professeurs, les élèves et leurs familles. Son métier est essentiel pour le bien-être des élèves et pour la communication au sein de l'établissement.

Seul le bac est demandé pour devenir assistant d'éducation.

Pour postuler, contacter les CPE, mesdames Guittoum et Chamand.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.